

Conseil Départemental du Bas-Rhin

Commune de **KOLBSHEIM**

A V I S

Election des membres propriétaires de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (Renouvellement)

*Les propriétaires fonciers de la commune de **KOLBSHEIM***

sont informés que le Conseil Municipal, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime procédera à l'élection des membres propriétaires de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'ERNOLSHEIM-sur-BRUCHE, BREUSCHWICKERSHEIM et KOLBSHEIM

dans sa séance du **9 juillet 2020**.

Tous les propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, peuvent être candidats.

Les candidatures pourront être reçues à la mairie de KOLBSHEIM jusqu'à la date de la séance.

L'élection a lieu au scrutin uninominal dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code des collectivités territoriales.

Les propriétaires fonciers désignés par la Chambre d'Agriculture au titre des exploitants ne peuvent pas être élus.

KOLBSHEIM, le 4 juin 2020

Le Maire de KOLBSHEIM
Signé : Annie KESSOURI